

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 5 mars 2018, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Lucie Michaud

Messieurs les conseillers: Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absent: Yves Lévesque

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution mandat architecte réfection de la toiture de l'école Sainte-Famille.
7. Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.
8. Résolution offre de service Micro Logic
9. Résolution modules SURVI-Mobile Cauca.
10. Résolution camp d'été.
11. Divers
 - 11.1 Demande de subvention centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.
 - 11.2 Demande de la Fondation François-Lamy.
 - 11.3 Le Chœur de l'Isle.
 - 11.4 Formation des élus.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-32 **Sur une proposition** de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

18-33 **Sur une proposition** de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

3. SUITE DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCE

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-34

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures de février totalisant 72 057.03\$, ainsi que les comptes à payer au montant de 10 360.95\$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION MANDAT ARCHITECTE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille désire procéder à la réfection de la toiture de l'école Sainte-Famille.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de trois soumissions.

18-35

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyé par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit St-Gelais, Montminy + Associés, architectes au montant de 15 500 \$ (excluant les taxes).

7. RÉOLUTION DÉSIGNANT LES IMMEUBLES QUI DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À LA MRC POUR FINS DE VENTE

Aucun dossier.

8. RESOLUTION OFFRE DE SERVICE MICRO LOGIC

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services informatiques gérés de Micro Logic.

18-36

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter l'offre financière mensuelle de Micro Logic au montant de 42.50\$.

9. RÉOLUTION MODULE SURVI-MOBILE CAUCA

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de l'offre de SURVI-Mobile.

18-37

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter l'offre au coût mensuel de 169.01\$.

10. RESOLUTION CAMP D'ETE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leur enfant au camp d'été.

18-38

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter de payer un montant de 350\$/ par enfant pour toute inscription au camp d'été sur le territoire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille ;

Que cette subvention soit accordée à tout enfant fréquentant le camp pour la saison estivale 2018 (7 semaines).

Que la directrice générale soit autorisée à payer les frais de 350 \$ aux organismes suivants :

- Camp de jour municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
- Camp Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.
- Camp de jour municipalité de Sainte-Pétronille.

11. DIVERS

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE D'HÉBERGEMENT ALPHONSE BONENFANT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de la demande de subvention du centre d'hébergement Alphonse Bonenfant.

18-39

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie Deblois, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un montant de 100\$ à l'organisme.

11.2 DEMANDE DE LA FONDATION FRANCOIS-LAMY

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de la demande de partenariat pour le souper bénéfique du 28 avril prochain de la Fondation François-Lamy.

18-40

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder l'utilisation du gymnase de Sainte-Famille sans frais de location.

11.3 LE CHŒUR DE L'ISLE D'ORLEANS

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de la demande de subvention de la chorale Le Chœur de l'Isle.

18-41

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un montant de 100\$ pour la commandite Or.

11.4 RESOLUTION FORMATION DES ELUS

ATTENDU QU'une demande de soumission a été faite à Morency société d'avocats, pour la préparation d'une formation destinée aux élus et aux directeurs généraux de l'ensemble de l'île d'Orléans;

ATTENDU QUE ce projet représente une somme de 6 000 \$ incluant la préparation et la prestation de la formation pendant une journée entière;

ATTENDU QUE cette formation a été préparée spécialement pour les intervenants de l'île d'Orléans en tenant compte de toutes les particularités propres au territoire et au partage des responsabilités entre les municipalités locales et la MRC;

ATTENDU QU'il convient de partager les frais de base à parts égales entre les municipalités;

ATTENDU QUE les frais de location de salle, de repas et de pauses-café seront répartis selon le nombre d'inscriptions totales à la journée de formation;

18-42

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

Que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la somme de 1 000 \$ pour la préparation de la formation aux élus et autres intervenants de l'île d'Orléans;

Que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans accepte de contribuer à la journée de formation, selon le nombre d'inscriptions qui seront sous sa responsabilité.

12. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

13. PERIODE DE QUESTIONS

14. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

18-43

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 hrs.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.